



Probleme cession de parts s.a.r.l

Par **TW54**, le **02/05/2012 à 17:06**

Bonjour,
Je travail sur une étude de cas concernant une entreprise au Statut de SARL.
Voici le contexte:
Deux personnes deviennent associés dans une SARL. Mais l'un des associés décide de partir...
Est-il possible que la personne décidant de partir puisse vendre ses parts à l'autre associé et employéS de façon à ce que l'associé restant ne soit pas laissé par la présence d'un nouvel associé ?
Une SARL doit avoir au moins deux associés ?
Cordialement,
Théophile

Par **edith1034**, le **02/05/2012 à 18:21**

oui bien sûr c'est le principe de base
les statuts prévoient un droit de préemption
pour tout savoir sur la SARL
<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>

Par **TW54**, le **02/05/2012 à 18:23**

Merci pour cette réponse,
Cordialement,

Par **edith1034**, le **03/05/2012 à 08:14**

bien à vous !